



CONTRAT STRATEGIQUE DE FILIERE BOIS 2018/2022



Droits photos :

- © France Douglas / F. Morlaix
- France Bois Regions- France Bois Foret; Plan Rapproche
- Gipeblor/Saint Dié- Cadastre
- Atlanbois/André BOCQUEL
- Atlanbois/Hub Créatic – La Chantrierie
- Afcobois/Constructeur Les Airelles

TABLE DES MATIÈRES

I. PRÉSENTATION DE LA FILIÈRE	6
CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE	6
ENJEUX DE LA FILIÈRE	7
VISION STRATÉGIQUE	8
GOVERNANCE	9
II. PROJETS STRUCTURANTS	12
PROJET STRUCTURANT N°1 : RENFORCER L'INNOVATION COLLABORATIVE « CADRE DE VIE : DEMAIN LE BOIS »	13
PROJET STRUCTURANT N°2 : RÉALISER DE MANIÈRE EXEMPLAIRE LES OUVRAGES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DES JO PARIS 2024 AVEC LES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES BOIS ET D'AMÉNAGEMENTS EN BOIS	15
PROJET STRUCTURANT N°3 : ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE	17
III. AUTRES ACTIONS DE LA FILIÈRE	20
DÉFI 1 : DÉVELOPPER LES ANALYSES STRATÉGIQUES AU SERVICE DE LA FILIÈRE	22
DÉFI 2 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES	23
DÉFI 3 : VALORISER ET MOBILISER LA RESSOURCE ET SÉCURISER LES APPROVISIONNEMENTS A COURT, MOYEN ET LONG TERME	25
DÉFI 4 : DÉVELOPPER LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION, LA RÉNOVATION ET L'AGENCEMENT	27
ORGANISATION ET PILOTAGE DES DÉFIS	28
SIGNATAIRES - 16 NOVEMBRE 2018	29

« Renforcer la filière en partant des marchés, accompagner les entreprises et les emplois sur la voie de l'innovation et de la transformation numérique ».

Les marchés de la filière bois (construction, ameublement, aménagement intérieur et extérieur, papier, emballage, chimie, énergie) constituent les piliers d'une stratégie de reconquête et de performance industrielle. En effet, ils répondent à des enjeux économiques et sociaux majeurs.

La filière forêt bois qui absorbe plus de 20 % d'émissions de carbone¹, est un fondement de la croissance verte française : elle contribue à valoriser un même matériau, le bois, matériau biosourcé provenant d'une ressource renouvelable dont la France est l'un des pays de l'Union Européenne le mieux doté. Elle génère près de 400 000 emplois directs et indirects au sein des 60 000 petites, moyennes et grandes entreprises qui constituent un maillage économique remarquable au sein de l'hexagone.

Pour adapter l'offre et la demande et pour sécuriser les approvisionnements de l'ensemble des industries de transformation du bois, les organisations professionnelles souhaitent que des mesures coordonnées puissent être adoptées. L'objectif est de renouveler massivement une forêt de production, tout en restant attentifs aux enjeux environnementaux (changement climatique, sols, biodiversité...).

Un premier contrat stratégique 2014-2017 a permis à la filière, organisations professionnelles et syndicales, Etat, régions, de travailler collégialement pour mieux se structurer et dépasser des contraintes d'ordre technique, réglementaire ou organisationnel.

Plus ouverte et plus consciente de ses possibilités dans ce nouveau contrat, la filière bois s'engage à être plus conquérante, par l'innovation, la numérisation, la formation, et l'exportation. C'est par cette proactivité qu'elle saura créer davantage de valeur ajoutée à chaque échelon de la chaîne de transformation. Les objectifs de ce deuxième contrat ont pour priorité leur développement en région sur l'ensemble du territoire, tout en optimisant nos ressources renouvelables. Cette double dynamique fait du bois le matériau du 21^e siècle.



Luc Charmasson
Président du CSF BOIS

1. du fait du stockage dans la forêt et les produits bois et des émissions évitées par la substitution à d'autres matériaux et énergies.

I. PRÉSENTATION DE LA FILIÈRE

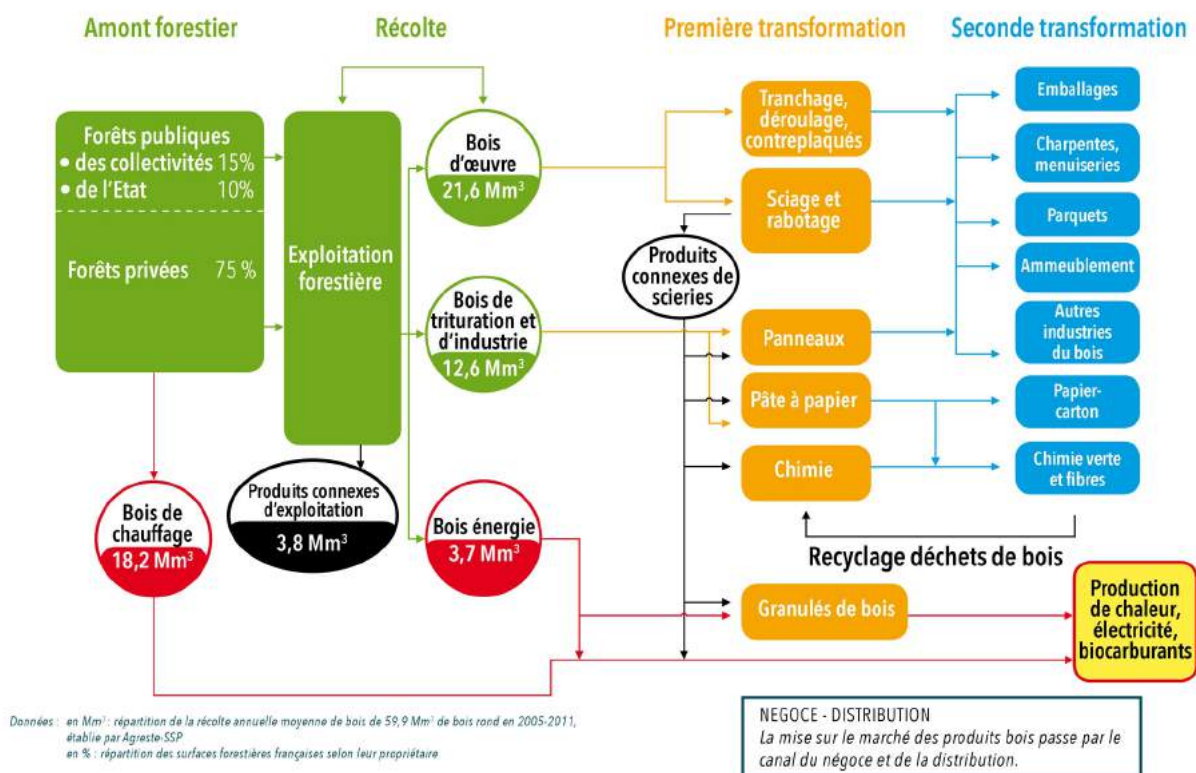
CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE

La filière forêt-bois, y compris l'amont-forestier, représente :

- 60 000 entreprises avec une majorité de PME
- 372 000 emplois directs et environ 440 000 emplois directs et indirects
- 53 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- 24,7 milliards d'euros de valeur ajoutée

Schéma d'ensemble de la filière forêt-bois

La filière forêt-bois regroupe des activités relevant à la fois de la gestion et de l'exploitation forestière, de l'industrie, des marchés de travaux du bâtiment (fabrication et/ou pose des produits bois), de la distribution. Les activités industrielles comprennent le sciage, les panneaux de process, l'industrie papetière, les emballages, les meubles en bois, la fabrication de composants pour la construction ou encore la production d'énergie ou de molécules extraites du bois (chimie verte).



La mise en oeuvre du bois dans le bâtiment représente 36% de la valeur ajoutée et 37% des emplois directs.

La couverture forestière du territoire national est de 28 % confortant la spécificité de la filière particulièrement impactant dans les territoires.

Le bois, matériau renouvelable, se singularise par sa filière de production peu émettrice de gaz à effet de serre (GES), sa capacité de capteur de CO2 en forêt et de stockage en produit. Il peut contribuer significativement à la transition écologique du secteur de la construction et à la lutte contre le changement climatique. Il faut pour cela que le service environnemental rendu par ce matériau soit reconnu. La filière forêt-bois doit continuer à progresser dans sa structuration et ses performances, pour proposer aux marchés des solutions innovantes afin que le matériau bois trouve une place à la hauteur de ses potentialités dans tous les usages.

ENJEUX DE LA FILIÈRE

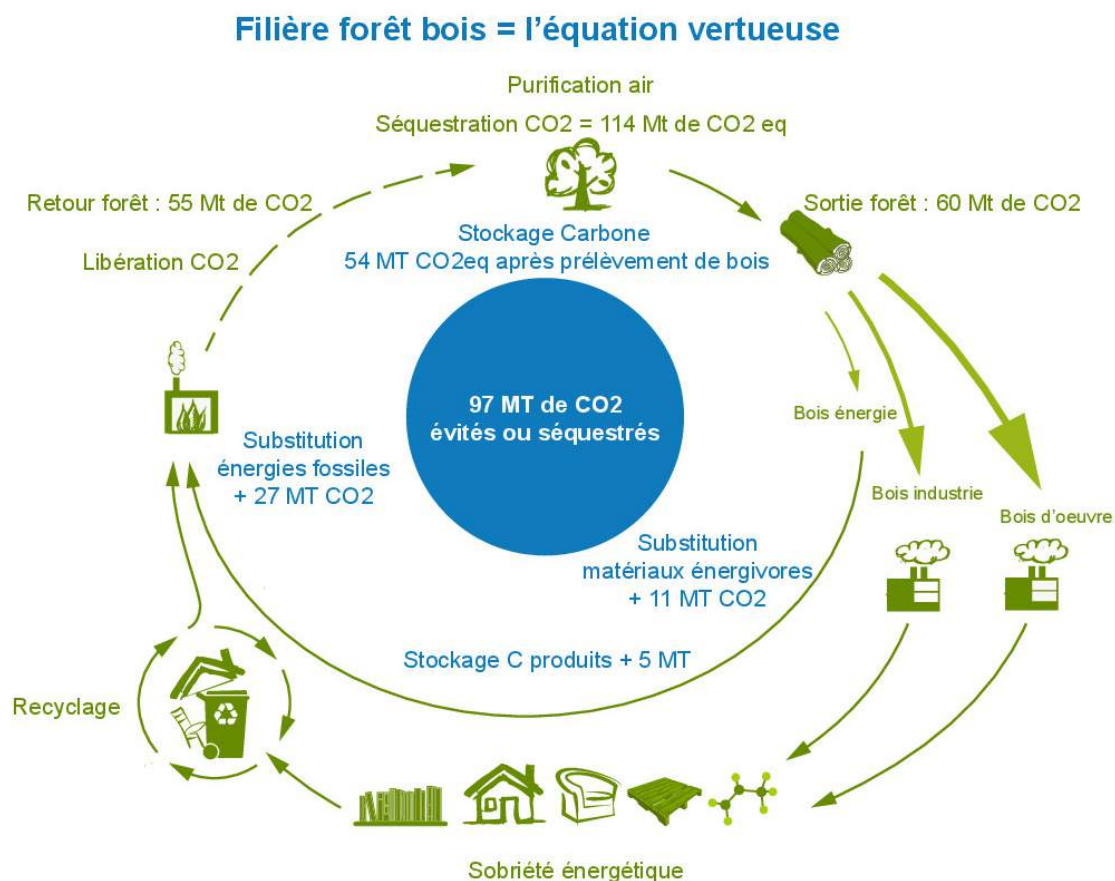
Filière de transformation d'une même ressource renouvelable- le bois-, à destination de multiples usages (travaux de bâtiment en construction neuve et en rénovation, emballage, ameublement, papiers-cartons, énergie, chimie verte ...), le secteur forêt-bois est un contributeur de premier plan à la lutte contre le réchauffement climatique.

Chaque année 88 Mt éqCO₂ sont séquestrées dans l'écosystème forestier et 42 Mt éqCO₂ sont substituées par l'utilisation du bois énergie et du bois matériau (source étude INRA 2017). Sans ce secteur, les émissions de GES en France seraient 26% plus élevées qu'actuellement (en tenant compte d'un bilan carbone positif de la filière pour 130 MtéqCO₂/an).

Ainsi, les marchés de la filière bois contribuent au développement d'une économie décarbonée (ou plus exactement d'une économie du carbone renouvelable issu de la photosynthèse).

La fonction de production économique permet de financer la soutenabilité des fonctions environnementales et sociales de la forêt, cette valorisation économique est totalement indispensable à la gestion durable des 17 millions d'hectares de la forêt française métropolitaine (Source : Agreste).

La filière doit faire face dans les prochaines années à une adaptation de toutes ses branches pour optimiser son potentiel d'offre de services économiques et environnementaux et développer ses emplois et la valeur ajoutée.



Elle devra donc s'attacher principalement à :

- favoriser l'usage des matériaux biosourcés dans la construction et l'aménagement-ameublement,
- accompagner les évolutions des métiers et des compétences, accompagner la transition numérique,
- valoriser et mobiliser la ressource et sécuriser les approvisionnements à court, moyen et long terme,
- accélérer la croissance des PME à fort potentiel pour accroître la part d'ETI dans la filière.

VISION STRATÉGIQUE

S'exprimant le 18 avril 2018 à l'occasion de son déplacement dans les Vosges sur le thème de la ruralité, le Président de la République a souhaité une « politique volontariste » de relance de la filière bois en France:

« Le bois est une filière que nous devons développer en France. Il y a trop peu d'emplois créés (comparativement à l'Allemagne possédant une forêt de superficie un peu inférieure mais générant le double de valeur ajoutée et d'emplois). Il faut donc mettre en place une politique volontariste, sur laquelle nous allons travailler avec la filière ». « Cela suppose qu'on reboise massivement, qu'on investisse davantage », investissements qui devront permettre de « créer beaucoup d'emplois » en mettant notamment l'accent sur « la construction en bois ».

L'essor de la filière forêt-bois qui contribue à l'atteinte des objectifs de la transition vers une économie décarbonée à 2050, nécessite un développement de ses marchés (matériau, industrie, énergie) et une meilleure mobilisation et valorisation de la ressource forestière nationale.

A l'aval, la fabrication française de produits bois semi-finis, notamment adaptée aux différents marchés de la construction, ceux de l'aménagement et de l'ameublement s'inscrit dans une croissance à positionner au regard de la dynamique de l'offre qui se développe chez les concurrents internationaux, notamment européens.

L'investissement dans le champ des secondes transformations du bois est donc un aspect stratégique majeur pour la captation de valeur ajoutée en France et limiter l'importation de produits semi-finis, dans un contexte de forte demande internationale pour ces semi-produits.

Les besoins d'investissement dans l'industrie en général, dans la première et seconde transformation du bois en particulier, sont très importants, à partir de l'éclairage apporté sur les besoins actuels et futurs des marchés (prospective économique et marchés), pour faire évoluer les outils industriels.

Les entreprises françaises font face au défi de devoir investir massivement et gagner en productivité pour élargir leurs marchés, et ainsi trouver une réponse compétitive incluant aussi la qualité et la quantité et la régularité de leurs approvisionnements.

Le contexte économique est favorable à l'action avec l'essor récent du bois dans la construction (fruit d'un accompagnement technique, normatif, réglementaire, de démonstration, etc.), avec la mise en œuvre d'une stratégie bioéconomie pour la France notamment au travers de son plan d'actions 2018-2020 (intégrant les importants potentiels du bois molécule, bois fibre, bois matériau), et avec l'essor des énergies renouvelables. Les partenariats du Comité stratégique de la filière Bois (CSF Bois) s'élargiront à des travaux mutualisés avec les CSF Chimie et matériaux et CSF Alimentaire à l'appui de la stratégie nationale de bioéconomie.

A l'amont, pour pérenniser la disponibilité de la ressource forestière, assurer son renouvellement, l'adapter au changement climatique et atteindre des objectifs de récolte compatibles avec les perspectives de développement de l'industrie de transformation du bois, une priorité stratégique consiste à identifier, puis mettre en place structurellement les différents leviers d'un changement d'échelle dans la mobilisation du bois et dans le renouvellement de la ressource forestière de production.

La France s'est en effet dotée en 2017 d'un cadre stratégique pour l'ensemble de la filière à travers le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) qui précise à la fois les orientations stratégiques liées à la forêt (dans ses dimensions économiques, environnementales et sociales) mais aussi liées à l'ensemble de la filière bois de l'amont à l'aval.

En fixant un objectif ambitieux de mobilisation de bois supplémentaires (+12 Mm³/an en 2026), il intègre dans le respect de la gestion durable des forêts – un triple objectif pour la filière à horizon 10 ans (2016-2026), partagé et cohérent avec les différentes politiques publiques (stratégie nationale de mobilisation de la biomasse, stratégie nationale bas carbone, ...) : adapter les forêts au changement climatique, conserver leur potentiel d'atténuation des émissions de GES et sécuriser les approvisionnements en bois pour l'industrie en qualité, quantité et régularité.

La mise en œuvre du présent contrat s'inscrira en cohérence avec le PNFB en contribuant à ses objectifs.

Les feuillus représentent la majorité de la ressource française en bois sur pied, ce potentiel n'étant pas suffisamment exploité et transformé dans toutes les essences et qualités.

Le haut potentiel existant en formation et en recherche, et l'existence des structures assurant un lien vers l'industrie (transfert de technologie, pôle de compétitivité...) doit être mobilisé au service de cette valorisation.

Ces sujets principaux apparaissent au cœur de la « politique volontariste » de relance souhaitée par le Président de la République et pour lesquels le contrat stratégique de filière, de par la transversalité d'approche qu'il autorise entre organisations professionnelles et syndicales, représentants de l'Etat élaborant les politiques publiques et représentants des Régions de France, peut structurer des solutions autour de travaux et actions structurantes menées en mode projet.

GOUVERNANCE

Le CSF Bois regroupe :

- des fédérations professionnelles représentant l'amont et l'aval de la filière forêt-bois :
 - France Bois Industries Entreprises, association loi 1901 à caractère interprofessionnel qui représente, au niveau national, les organisations professionnelles de l'aval de la filière. Elle rassemble les syndicats et unions professionnelles des secteurs de la transformation, de la pâte de cellulose, de la construction, de l'ameublement.
 - France Bois Forêt est l'interprofession reconnue au titre de l'article L.632-1 du code rural pour les produits forestiers et dérivés du bois. Elle regroupe notamment les acteurs de l'amont et de la première transformation de la filière.
 - France Bois Régions, regroupe et fédère les associations à caractère interprofessionnel régional ou départemental de la filière française. Ces associations régionales fédèrent les acteurs et les professionnels de la filière en région de l'aval à l'amont. Elles sont l'interlocuteur privilégié des régions pour le secteur forêt bois au sein notamment des commissions régionales Forêt Bois.
- des syndicats de salariés : CFDT, FO, CGC, CGT ;
- des pôles de compétitivité (Xylofutur...) ; un Centre Technique Industriel (FCBA) ;
- des principaux organismes de financement et de soutien aux entreprises (ADEME, Bpifrance, ...) et le comité professionnel de développement économique de l'ameublement et des industries du bois (CODIFAB) ;
- des organismes liés à l'énergie (CIBE, FEDENE, SER, SNPGB, ...) ;
- des représentants de l'Etat et des Régions de France ;
- ...

Le CSF Bois est présidé par Luc CHARMASSON, accompagné d'un délégué permanent. Le CSF Bois s'appuie également sur un fédérateur export et un correspondant numérique.

Le bureau du CSF Bois se compose de représentants de FBIE, FBF, FBR et de deux personnalités qualifiées exerçant une activité industrielle (l'un représentant l'amont et l'autre l'aval de la filière), de représentants d'organisations syndicales (CFDT, FO), de représentants de l'Etat (MTES, MEF, MCT, MAA) et d'un représentant des Régions de France.

Ce bureau se réunit tous les 3 mois pour piloter l'avancement des projets structurants et des actions mises en œuvre dans le cadre des 4 défis.

Le président du CSF Bois fait un point régulier au Comex du CNI quant à l'avancement des projets structurants, ainsi qu'au Comité de suivi du PNFB et au Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois.

Le CSF Bois tiendra compte, le moment venu, des décisions qui feront suite à la mission d'appui à la clarification de l'organisation de la filière forêt-bois confiée à Jean-Yves Caullet pour la bonne mise en œuvre de ce contrat de filière.

II. PROJETS STRUCTURANTS

Les marchés de la filière bois sont des marchés d'avenir parce qu'ils répondent à des besoins essentiels de notre société.

Pour concrétiser un développement de la filière ambitieux, créateur d'emploi et de valeur, fondé sur la demande des marchés et l'adaptation de l'offre nationale à cette demande, pleinement compatible avec la gestion durable des forêts, et leur adaptation aux changements climatiques, des projets structurants ont été identifiés pour intégrer la feuille de route du CSF bois.

Tous les projets et toutes les actions sont confiés à un ou des responsables, avec un calendrier et des livrables définis.

Ces projets et actions structurantes ont en commun :

- Leur pilotage par les professionnels, s'inscrivant aussi dans le cadre fédérateur de politiques publiques de la transition : transition écologique, bioéconomie, transformation de l'industrie : innovation et transformation numérique, nouveaux modèles d'affaires et de production, internationalisation, nouvelles organisations du travail et nouvelles compétences.
- Leur articulation avec les politiques régionales et les initiatives territoriales : d'une part améliorer la diffusion et l'appropriation régionale des productions, analyses, outils de référence résultant des travaux nationaux du CSF Bois ; d'autre part compiler les retours d'expériences territoriaux constitutifs d'innovations abouties à cette échelle, évaluer leur reproductibilité et faciliter leur diffusion nationale.
- La finalité de créer de la valeur et de l'emploi, en développant les usages du bois sur tous les marchés.

Liste des projets structurants :

- Projet structurant n°1 : Renforcer l'innovation collaborative « Cadre de vie : demain le bois »
- Projet structurant n°2 : Réaliser de manière exemplaire les ouvrages olympiques et paralympiques des JO Paris 2024 avec les solutions constructives bois et d'aménagements en bois « France Bois 2024 »
- Projet structurant n° 3 : Accélérer la transformation des entreprises de la filière :
 1. Accompagner les évolutions des compétences
 2. Favoriser la croissance des entreprises à travers le dispositif « Accélérateurs PME »

PROJET STRUCTURANT N°1 : RENFORCER L'INNOVATION COLLABORATIVE

« CADRE DE VIE : DEMAIN LE BOIS »

Contexte

Face aux évolutions du marché et à son polymorphisme, les entreprises et les industries de la filière bois doivent s'adapter et innover.

Il s'agit de piloter une démarche d'innovation collaborative autour des futurs marchés du cadre de vie. « Cadre de vie : demain le Bois » est un projet catalyseur d'une transformation des entreprises vers de nouveaux modèles économiques (vente, logistique, conception, production industrielle, organisation). Cette démarche peut s'apparenter aux innovations de type « Industrie 4.0 », qui proposent de nouvelles formes de coopérations liées à la numérisation de l'industrie, entre acteurs industriels dans et hors de la filière.

Thème : projet R&D et innovation

Objectifs

Replacer le bois au cœur de l'Habitat et de la Cité, en partant des usages et en s'interrogeant sur les marchés futurs :

- le bois dans l'aménagement intérieur et le confort (wood-home), le bois dans la ville de demain et l'urbanisme vert (wood-city),
- le bois dans la qualité de vie incluant la santé et le sport (wood-health),
- le bois dans les espaces de travail et leur hybridation vers l'hospitality (wood business),
- le bois dans les dynamiques de connectivité (smartwood),

Chacun de ces thèmes est porteur de nouveaux marchés et nécessite un effort soutenu vers l'innovation et le multi-matériau (hybrid-wood).

Pilotage

- Dominique WEBER, *Président de FBIE, PDG de Weber Industries*
- Vincent PETITET, *Délégué général de FBIE, Chercheur au CNRS*

Calendrier prévisionnel et livrables attendus

- **2018** : Etape 1 : état des lieux du cadre de vie aux marchés de demain

L'année 2018 visera à la rédaction d'un livrable de type Vademécum définissant le cadre de vie et les futurs marchés de la filière bois, au jour des nouveaux usages, dans une déclinaison en termes d'usages, une traduction en termes d'offres de marché, les impacts sur l'organisation de la filière et sur ses entreprises et industries. Chacune de ces innovations sera identifiée au sein de hubs collaboratifs, qui en expérimenteront la viabilité dès 2019.

- **2019** : Etape 2 : définition des creusets d'innovation : les hubs « demain le bois »

L'année 2019, verra le lancement des hubs et des concours expérimentaux permettant de constituer une équipe projet pour chaque hub pré-identifié en 2018. Ces hubs réuniront les professionnels, concepteurs, metteurs en marché, pôle de compétitivité dans une approche transversale. Ils seront pilotés par un industriel et composés d'un consortium d'acteurs, avec des projets prototypés pour être présentés aux marchés particulièrement stratégiques.

Exemples de hubs :

- **Hub « Demain le bois – habitat senior évolutif »** : le cadre de vie doit être compris comme un dispositif non-figé qui s'adapte aux individus. Le vieillissement de la population, les situations de handicap, la maladie doivent motiver le prototypage de solutions d'habitat qui y répondent et permettent à chacun de vivre chez soi.
- **Hub « Demain le bois - Mobilités »** : les infrastructures de transport sont au centre du dynamisme du monde de demain. La mobilité est un enjeu crucial pour les individus que ce soit dans leur vie professionnelle ou personnelle. Cette inflation de la mobilité mobilise déjà les urbanistes mais aussi les domaines de l'automobile, du nautisme et de l'aéronautique qui constituent des débouchés d'emplois et de valorisation pour le bois.
- **Hub « Demain le bois - Culture et urbanisme »** : le projet urbain ne peut se concevoir aujourd'hui sans une dynamique culturelle. Les infrastructures culturelles (théâtres, salles de spectacles) sont au cœur de cette dynamique. Ce type de construction recherche une architecture harmonieuse, une qualité acoustique et une esthétique dont le matériau bois est un vecteur incontestable.
- **Chaque Hub devra rédiger un court document de faisabilité (de type fiche)** : définition précise du marché concerné, capacité des industries à répondre à ce marché spécifique et compétences mobilisées, solutions envisagées, approche multi matériau demandée, niveau d'intégration de l'outil numérique, type de ressource mobilisée (feuillu, résineux, etc.)

■ 2019-2020 : Etape 3 de prototypage : les solutions demain le bois

Etape de mise au point collaborative des prototypes pré-commerciaux dans les hubs (pilotée par un industriel ayant accès aux marchés, associant les usagers futurs clients et les fournisseurs et prestataires). Cette étape sera à envisager au cas par cas, selon la maturité et le travail du hub concerné et de l'engagement des professionnels en son sein.

■ 2019-2020 : Etape 4 de communication vers les marchés

L'année 2020 sera l'année d'un déploiement plus global auprès des PME/PMI de la filière et dans les territoires des projets retenus par les hubs. Il s'agira d'inscrire « Cadre de vie : demain le bois » dans des dispositifs de reconnaissance de type « **French Fab** » pour lui assurer une visibilité forte dans le paysage industriel français. Il s'agit de penser une industrie du futur à la française, concernant spécifiquement la filière bois et la création d'une ou de marques (« Cadre de vie : demain le bois » est une marque désormais déposée à l'INPI par FBIE).

Le label French Fab est recherché par la filière bois car il met en lumière la capacité de la filière à être acteur d'innovation et d'expertise au sein de l'ensemble du tissu industriel français. Le sujet de la production et de la création de valeur pour la filière bois s'inscrit ainsi dans un agenda économique et politique qui permet à la filière de se hisser au niveau des autres grands secteurs industriels français, en matière d'innovation et son interaction avec l'organisation de la filière et sa montée en compétence.

Engagements réciproques entre l'Etat et la filière

En 2018, le projet est supporté par un financement collectif professionnel.

Pour ses développements suivants, le projet structurant nécessitera un soutien public en co-financement des apports professionnels, à mobiliser dans le champ des dispositifs de soutien à l'innovation selon le cas aux niveaux national et/ou régional.

Modalités d'évaluation du projet

Réalisation des livrables pré-identifiés, nombre de partenaires engagés dans les hubs d'innovation.

PROJET STRUCTURANT N°2 : RÉALISER DE MANIÈRE EXEMPLAIRE LES OUVRAGES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DES JO PARIS 2024 AVEC LES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES BOIS ET D'AMÉNAGEMENTS EN BOIS

Contexte

La France accueillera la communauté internationale à l'occasion des Jeux Olympiques d'été de 2024.

En matière de construction pour ces Jeux, la société de livraison des ouvrages olympiques (la Solideo) a pour mission de veiller à la livraison de l'ensemble des ouvrages et à la réalisation de l'ensemble des opérations d'aménagement nécessaires à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris d'ici à septembre 2023.

Le dossier de candidature déposé pour Paris 2024 intègre un objectif ambitieux de diminution de 55 % le bilan carbone global des Jeux, ce qui implique de réduire de 30 % par rapport aux derniers Jeux de Londres les niveaux d'émissions de GES pour la construction des futurs ouvrages olympiques.

Ces seuils d'émissions à respecter pour les futures constructions olympiques conduiront à concevoir des ouvrages tirant avantage des systèmes constructifs bois et incorporant des matériaux renouvelables biosourcés.

Cette démarche contribue aussi à la stratégie bioéconomie pour la France.

Thème : projet R&D et innovation

Objectifs

La filière forêt-bois décide de s'organiser collectivement selon un mode projet pour documenter le plus possible et rendre accessible son potentiel d'offre au regard des attendus de la Solideo et des autres maîtrises d'ouvrages pour la réalisation exemplaire des ouvrages du programme olympique et paralympique.

Les objectifs collectifs poursuivis sont les suivants :

- Installer une organisation en mode projet « ad'hoc », avec une chefferie de projet unique interlocutrice de la Solideo, appuyée sur des commissions techniques de travail incorporant toutes les compétences utiles techniques, expertes et scientifiques issues des composantes de la filière bois, et poursuivant un strict objectif d'intérêt général, en association avec d'autres matériaux biosourcés.
- Illustrer la capacité des solutions constructives bois et leur aménagement bois à répondre à l'ensemble des enjeux figurant dans le programme olympique pour la réalisation des ouvrages olympiques (selon la typologie par nature des ouvrages concernés qui sera communiquée par Solideo). Et faciliter in fine, par l'apport de ces contributions conceptuelles aux bonnes étapes, la réalisation de la mission confiée à Solideo de livrer à bonne fin les volumes d'ouvrages définis et quelques ouvrages-phare d'exception.
- A travers ce projet exceptionnel des JO, apporter un bénéfice collectif à la filière bois par le renforcement de son offre collective, l'organisation de ses entreprises, et la sécurisation des approvisionnements de matière première.
- Contribuer à mieux valoriser la ressource nationale de bois éco-matériau, biosourcé, issue de la forêt française.
- Confirmer l'image d'excellence nationale et internationale des savoir-faire de cette filière, par la satisfaction apportée aux maîtres d'ouvrages, à l'Etat français et les relais médiatiques associés à la préparation des JO 2024.

Pilotage

- Responsables :
 - Luc CHARMASSON, *Président du CSF BOIS*
 - Dominique WEBER, *Président de FBIE*
 - Michel DRUILHE, *Président de FBF*
 - Franck MATHIS, *Président d'ADIVBOIS*
- Autres partenaires de l'équipe : FBR, SOLIDEO, CODIFAB, FCBA, Etat, ...

Livrables attendus et calendrier prévisionnel

- **1er semestre 2018 :**
 - Constitution du consortium de projet « France Bois 2024 »
 - Analyse du cahier des charges général de travail de Solideo par le groupe de projet et définition des commissions techniques de travail
- **Second semestre 2018 :**
 - Installation des différentes commissions techniques thématiques et début des travaux d'analyse
 - Examen des typologies d'ouvrages à réaliser et identification des meilleures solutions constructives bois et d'aménagements en bois pouvant leur être associées
 - Constitution d'une démarche de construction biosourcée (objectifs, indicateurs, mesure)
 - Coordination des travaux d'experts
- **1er semestre 2019 :**
 - Organisation du potentiel d'offre et de service des entreprises de la filière bois/biosourcés avec mise en place d'une plateforme. Identification des leviers d'innovation organisationnelle et logistique
 - Labélisation d'une démarche biosourcée (à l'échelle de zones d'aménagement)
 - Information des maîtrises d'ouvrage sur l'offre de service collective proposée par la filière bois construction – aménagement française

Engagements réciproques entre l'Etat et la filière

Les réflexions de la filière pour ce projet seront concertées avec l'Etat.

Modalités d'évaluation du projet

Contribution à la massification du bois dans la construction : nombre et qualité des acteurs engagés dans le projet, effets sur l'organisation de filière et d'entraînement sur son modèle économique pour la construction, démarche de labélisation

PROJET STRUCTURANT N°3 : ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE

1. Accompagner les évolutions des compétences

Contexte

Les travaux prospectifs réalisés par le CSF Bois mettent en lumière une complexification massive et rapide des thématiques que doit maîtriser toute entreprise de la filière. Les évolutions attendues des marchés, aussi bien quantitatives que qualitatives, s'orientent clairement vers des produits et/ou des services de plus en plus techniques dans un contexte souvent très concurrentiel. Ceci aura des répercussions importantes sur les besoins en compétences, car il faudra gagner en productivité (offre adaptée, prix, délai, qualité) sur toute la chaîne de valeur, notamment pour la fabrication comme pour la pose des produits bois et mais également dans les secteurs amont comme la foresterie et la mobilisation du bois.

Par ailleurs, la transition numérique est également à l'œuvre dans la filière bois française avec la montée en puissance progressive de la maquette numérique (BIM) dans le domaine de la construction.

Le développement du BIM nécessitera pour les entreprises mettant en œuvre des produits bois de faire évoluer des compétences permettant d'utiliser ce nouvel outil dans un futur où l'entreprise de construction et les intervenants du second œuvre créeront un bâtiment dont le besoin aura été préalablement défini et traduit par l'architecte dans une maquette numérique, tous les intervenants devront être « BIM compatibles ».

Plus globalement la transition numérique de l'économie obligera chaque entreprise aux différents maillons de la filière à revisiter sa stratégie de connaissance et de prise en compte des attentes de ses clients ou donneurs d'ordre, à adapter et repositionner son offre de produits et de services avec plus de partenariats et de mises en commun et à revisiter son organisation.

Enfin dans un environnement de nouvel entrepreneuriat où tout se vend, où tout se partage et où tout s'échange, la mutation à venir de la filière pourra également s'observer, pour l'évolution des compétences, sous l'angle du « travailler ensemble », au sein de nouveaux réseaux et avec des outils collaboratifs devant demain faire intervenir dans un nouveau jeu d'acteurs des entreprises multi-compétentes, des TPE en contact avec le client final, la coexistence entre entreprises numérisées et entreprises « traditionnelles », ...

Thème : Emploi-compétences-formation

Objectifs

Ce projet a pour objectif de développer les compétences internes qui sont des enjeux décisifs pour accompagner la filière vers le futur, maintenir et développer les emplois dans la filière.

Le projet s'inscrit notamment dans la démarche proposée par le Ministère du travail, qui consiste à mettre en place dans un premier temps un Contrat d'Etude Prospective (CEP), dont les préconisations donneront lieu dans un second temps à la formalisation d'un plan d'actions (ADEC, Actions de développement des Emplois et Compétences).

Pilotage

- Anne MIDAVAIN, *gérante de l'Atelier Midavaine, Présidente de la Commission Sociale et Formation de l'Ameublement français*
- Autres partenaires de l'équipe : UICB, Ameublement Français, CAPEB, UMB-FFB, FNB, UFME, UIPC, UIPP, FBF...

Livrables attendus et calendrier prévisionnel

■ **Année 2018**

- Novembre 2018 : Signature d'un accord-cadre entre l'Etat (Ministère du travail), les organisations professionnelles pour la mise en place d'un Contrat d'Etude Prospective
- Décembre 2018 : Elaboration du cahier des charges de l'étude prospective, lancement d'un appel d'offres pour la sélection d'un prestataire

■ **Année 2019**

- Janvier 2019 : Démarrage de l'étude prospective
- Février 2019/septembre 2019 : Poursuite et finalisation de l'étude prospective
- Septembre 2019/décembre 2019 : Formalisation de recommandations et d'outils ayant un intérêt et une opérationnalité transverse entre les branches

■ **A compter d'octobre 2019** : lancement des premières actions,

■ **Fin 2019 / début 2020** : Mise en œuvre d'un plan d'actions (ADEC par exemple)

Engagements réciproques entre l'Etat et la filière

Appui méthodologique et financier du Ministère du travail (Direction Générale de l'Emploi et de la Formation) à la mise en œuvre du Contrat d'Etude Prospective

Engagement de la filière : Démarche prospective réalisée sur un champ de filière (interbranches)

Modalités d'évaluation du projet

Nombre d'outils / contenus transversaux livrés, pouvant être repris par les branches et les OPCA

2. Accélérer la croissance des entreprises à travers le dispositif «Accélérateurs PME»

Contexte

Il s'agit, au travers d'un dispositif d'accompagnement à destination des chefs d'entreprise, de faciliter la croissance des PME prometteuses ayant vocation à devenir des entreprises de taille intermédiaire (ETI), leaders sur leur secteur.

Accroître le nombre d'ETI revêt un caractère décisif pour développer l'innovation, la croissance et l'emploi. De manière globale pour l'économie française, cette taille d'entreprises ETI est insuffisamment représentée dans le tissu économique national : 4 959 ETI en 2011, soit presque trois fois moins qu'en Allemagne (12 000 ETI, constitutives du Mittelstand) et deux fois moins qu'en Grande-Bretagne (10 000 ETI).

L'accélérateur PME consiste en un programme de coaching accéléré de chefs d'entreprises, au standard d'un executive MBA, conçu par Bpifrance, sur 24 mois intégrant 16 jours de formation plus du conseil personnalisé dense à l'issue d'un diagnostic 360° de l'entreprise

Thèmes : autres (emploi, international)

Objectifs

L'objectif est de créer un accélérateur PME spécifique à la filière bois (accompagnement de 30 entreprises).

Le renforcement de compétences des dirigeants a pour objectifs :

- L'accélération de la croissance
- L'accélération de l'emploi
- L'accélération de la performance financière
- L'accélération de la transformation par la gouvernance
- L'accélération vers l'international

Pilotage

- Jean-Luc GUÉRY, *PDG d'Optimum*

Livrables attendus et calendrier prévisionnel

Après deux ans, pour les PME de la filière intégrant un accélérateur :

- L'accélération de la croissance : en moyenne une croissance de leur chiffre d'affaires de 20 % en deux ans.
 - L'accélération de l'emploi : accélération de leurs recrutements, en dépit du déficit de main d'œuvre sur les fonctions techniques, en moyenne de 5 %.
 - L'accélération de la performance : 50 % de PME améliorant leurs résultats financiers.
 - L'accélération de la transformation par la gouvernance : 50 % des PME ayant modifié leur gouvernance.
 - L'accélération vers l'international : 50 % des PME de l'Accélérateur ont ouvert de nouveaux marchés étrangers.
- **2018** : sensibilisation des futurs candidats au contact de « grands témoins » passés par les dispositifs d'accélération
 - **2019 et 2020** :
 - création d'un accélérateur spécifique de la filière bois
 - suivi des promotions et des résultats de transformation pour ces entreprises
 - promotion du dispositif

Engagements réciproques entre l'Etat et la filière

Démarche pro-active de promotion des dispositifs d'accélérateur

Faciliter la mise en place en 2019, d'un accélérateur PME de filière BPI

Modalités d'évaluation du projet

Nombre de PME de la filière dont le dirigeant est entré dans un dispositif d'accélération et suivi sur un panel des indicateurs de transformation pour l'entreprise.

Création d'un accélérateur PME spécifique à la filière bois

III. AUTRES ACTIONS DE LA FILIÈRE _____

En complément des projets structurants, le CSF Bois animera des travaux avec les représentants de la filière autour de 4 défis. Organisées en mode projet, ces travaux ont vocation à s'inscrire en cohérence avec les objectifs du Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB),

- **DÉFI 1 : DÉVELOPPER LES ANALYSES STRATÉGIQUES AU SERVICE DE LA FILIÈRE**
- **DÉFI 2 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES**
- **DÉFI 3 : VALORISER ET MOBILISER LA RESSOURCE ET SÉCURISER LES APPROVISIONNEMENTS A COURT, MOYEN ET LONG TERME**
- **DÉFI 4 : DÉVELOPPER LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION – RÉHABILITATION – AGENCEMENT**

DÉFI 1 : DÉVELOPPER LES ANALYSES STRATÉGIQUES AU SERVICE DE LA FILIÈRE

Contexte et objectifs

La gouvernance répond au besoin de créer des synergies économiques et culturelles internes à la filière, au profit des entreprises qui doivent mieux appréhender l'espace macro-économique marchand, technologique et cognitif de filière, et mieux s'approprier les politiques publiques.

Ce pilotage est à amplifier dans l'avenir en enrichissant notamment le dialogue avec l'échelon régional, cadre de l'action des entreprises et d'application des politiques publiques nationales et régionales.

Pilotes

- Dominique WEBER (Président de France Bois Industries, PDG de Weber Industries)
- Michel DRUILHE (Président de France Bois Forêt)

L'action du Défi 1 visera à :

- Pour les marchés de la construction-rénovation, valoriser les données de la prospective économique mise en place par la filière, l'Etat et ses opérateurs sur l'évolution potentielle des marchés et des consommations à 5 ans, à 10 ans pour éclairer les stratégies des entreprises,
- Mettre en place entre les filières de produits une prospective des différents marchés,
- Assurer par les organisations concernées de la filière le fonctionnement de la Veille Economique Mutualisée lancée avec l'Etat,
- Développer les demandes d'usage du bois, pour mieux valoriser la ressource forestière disponible, en s'appuyant par des actions interprofessionnelles (promotion, communication, connaissance des marchés, etc.) et par des politiques publiques.

Indicateurs de suivi des objectifs

- Nombre d'études prospectives marchés réalisées
- Achèvement et fonctionnement de l'action de Veille Economique Mutualisée
- Nombre d'actions de communication de filière et mesure d'audience (indicateur de résultat), développement global des consommations de bois français.

DÉFI 2 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

Contexte et objectifs

Il s'agit d'accélérer la transformation numérique des entreprises (2.1), d'y renforcer l'innovation conformément au Plan Recherche Innovation forêt bois 2025 (2.2), de sécuriser et promouvoir les métiers (2.3), de mettre en place un plan de développement à l'international (2.4).

Pilote

- Christophe GLEIZE (Président de France Bois Régions, PDG du groupe UFV Bois)

DÉFI 2.1 : ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES

Les actions viseront à :

- Soutenir une vision élargie de la chaîne de valeur pour mieux réagir aux changements des modèles d'affaires.
- Capitaliser l'expression des attentes des entreprises, en particulier celles remontant des actions de diagnostic, pour mieux spécifier leur capacité à se situer dans les dispositifs d'accompagnement de la transition digitale.
- Pérenniser l'action du groupe CSF BIM Bois (building information modeling ou modélisation des données du bâtiment).
- Créer une commission French Fab au sein du CSF Bois, présidée par un industriel, et impliquant des référents « grands témoins », venant en soutien aux actions du CSF Bois sur l'ensemble du volet « Transformation des Entreprises ».

Indicateurs de suivi des objectifs

- Mise en place d'une commission French Fab
- Nombre d'actions d'accompagnement

DÉFI 2.2 : RENFORCER L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE

Les actions viseront à :

- Capitaliser l'expression des attentes des entreprises pour mieux appuyer et spécifier leur capacité à se situer dans les dispositifs d'innovation,
- Se doter d'une gouvernance nationale et régionale pour développer l'accès des entreprises et/ou des porteurs de projets collaboratifs aux dispositifs de soutien à l'innovation, notamment de la transition écologique et numérique,
- Prendre de l'avance sur les marchés de consommation durable,
- Soutenir les investissements d'innovation et les risques associés.

Indicateurs de suivi des objectifs

- Nombre d'actions de focalisation et renforcement du tissu régional des organismes publics d'accompagnement d'innovation, qui sont en mesure de fournir aux dirigeants des PME et ETI de la filière la méthodologie et le soutien technique pour entrer dans les dispositifs d'innovation

- Evolution du taux de réponse aux AAP et AMI, nombre et qualité des nouveaux projets d'innovation collaborative
- Nombre de dossiers engagés

DÉFI 2.3 : SÉCURISER ET PROMOUVOIR LES MÉTIERS DE LA FILIÈRE

Les actions viseront à :

- Poursuivre l'action sur l'attractivité des métiers développée depuis 2016 avec les moyens du Plan Bois 2 (mise à niveau du site <http://www.metiers-foret-bois.org>, nouvelle brochure Onisep ...),
- Mettre en place une coordination stratégique et durable des actions mises en œuvre aux plans national et régional,
- Soutenir l'expérimentation territoriale innovante pour un lien direct emploi/ formation,
- Capitaliser les attentes des entreprises (dispositifs de formation, besoins de recrutement),
- Rendre plus efficaces les processus de réponses aux besoins en national comme en régions.

Indicateurs de suivi des objectifs

- Expérimentations territoriales et déploiement de démarches RH innovantes inter-sectorielles

DÉFI 2.4 : METTRE EN PLACE UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE LA FILIÈRE BOIS

Les actions viseront à :

- Développer une culture partagée de l'international,
- Mettre en place une stratégie collective: informer, sensibiliser et accompagner un potentiel d'entreprises exportatrices « sporadiques » à développer durablement une activité d'exportation,
- Déployer le plan export de filière des produits transformés et le savoir-faire de mise en œuvre (construction), promouvoir les produits et les savoir-faire français,
- Identifier puis accompagner des panels d'entreprises « réservoirs de potentiel » dans un parcours vers l'exportation,
- Renforcer le pilotage et les moyens au service de la stratégie export de filière bois, à l'intérieur de la filière notamment avec le GEM, French Timber, FCBA et Adivbois et avec l'Etat et ses opérateurs

Indicateurs de suivi des objectifs

- Expérimenter en 2018 une action collective internationalisation à l'échelle d'une filière régionale, avec l'appui du service export d'un Conseil Régional et celui des autres organismes publics
- Déployer à compter de 2019 l'action dans d'autres régions

DÉFI 3 : VALORISER ET MOBILISER LA RESSOURCE ET SÉCURISER LES APPROVISIONNEMENTS A COURT, MOYEN ET LONG TERME

Contexte et objectifs

Le Programme National de la Forêt et du Bois précise parmi ses objectifs principaux la mobilisation d'ici 2026 de + 12 millions de m³ de récolte annuelle supplémentaire. Cet objectif stratégique s'inscrit en cohérence avec le développement des usages du bois matériau et comme source d'énergie dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone et de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie du Plan Climat à 2050.

L'ambition poursuivie d'une mobilisation supplémentaire très significative impose de réunir les conditions d'un changement d'échelle dans les dispositifs publics et privés d'accompagnement des propriétaires forestiers.

Le renouvellement de la forêt de production par une sylviculture durable et attentive aux enjeux environnementaux (changement climatique, sols, biodiversité, etc.) est également un enjeu identifié des politiques publiques et souligné par les professionnels. Les organisations professionnelles de la filière considèrent souhaitable de renouveler au moins 1% par an de surface supplémentaire par rapport à l'existant et d'adapter les essences au changement climatique. Cela nécessite des mesures coordonnées de toutes natures.

En cohérence avec les différents cadres de gouvernance existants notamment celui du PNFB, le comité stratégique de la filière Bois doit travailler à sécuriser l'approvisionnement des entreprises, améliorer la valorisation de la ressource forestière, et poursuivre l'adaptation de l'offre de la première transformation au besoin des marchés de la deuxième transformation.

Concernant l'articulation des usages du bois, le CSF contribue à préciser un nouveau modèle d'économie circulaire visant à produire de manière durable, en limitant les gaspillages de matières premières et en veillant au recyclage et à la valorisation des déchets de bois.

Au regard de ces objectifs, le défi 3 constitue un ensemble d'actions structurantes, qui viseront à :

- En priorité, soutenir l'offre à travers la poursuite des travaux de la filière visant au changement d'échelle dans la mobilisation du bois d'œuvre, du bois d'industrie, de la biomasse forestière et du renouvellement de la forêt de production. L'État examinera dans les enceintes dédiées, en cohérence avec le PNFB, la Stratégie Nationale Bas Carbone et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie inscrites dans le Plan Climat à 2050, les propositions de la filière, et celles des études (y compris celles en cours), ainsi que les rapports commandités par les ministres signataires à leurs conseils généraux ou les réflexions conduites par des groupes de travail constitués, par exemple, par le Comité de gouvernance du Fonds stratégique de la forêt et du bois,
- Adapter l'offre de la première transformation au besoin des marchés de la deuxième transformation,
- Soutenir la demande en proposant des mesures pour développer tous les marchés,
- Développer des bases de données sur la ressource et les consommations de bois en accès partagé, et réfléchir sur les besoins d'emplois et compétences correspondants,
- Mieux articuler les usages du bois : mécanismes d'équilibrage des variations d'offre et de demande pour les usages énergie, industrie, et bois en fin de vie,
- Encourager et développer l'économie circulaire : achèvement à 2020 du Plan Déchets visant à la valorisation matière et énergétique de 1,3 Mt/an de déchets de bois non dangereux actuellement stockés en décharge, et évolutions techniques et réglementaires pour une meilleure valorisation des déchets et des cendres de combustion,

- Travailler sur l'écoconception des produits et des bâtiments en lien avec le Défi 4.

Pilote

- François GUIRAUD, *Directeur des ressources forestières, RAYONIER Advanced Materials / COPACEL*

Livrables et Indicateurs de suivi des objectifs

- Instruments publics (économiques, fiscaux et réglementaires) ou privés, adaptés ou créés, soutenant l'atteinte des objectifs de mobilisation de bois et de renouvellement de la forêt de production,
- Plan déchets à 2020, dispositif de valorisation des cendres à fin 2020,
- Propositions d'éco-conception des produits et des bâtiments en bois à 2020.
- Quatre indicateurs:
 - Niveau de la récolte de bois nationale (Millions de m³ de bois d'œuvre, bois d'industrie, et d'énergie)
 - Quantités produites valorisées par transformation en France
 - Niveau du renouvellement et de l'amélioration du capital productif forestier (hectares, Km d'infrastructures dédiées)
 - Nombre de tonnes de déchets valorisés en recyclage et énergie.

DÉFI 4 : DÉVELOPPER LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION, LA RÉNOVATION ET L'AGENCEMENT

Contexte et objectifs

En France, le bois occupe à peine 10% des marchés de la construction neuve de maisons individuelles et 3% en collectif, contre plus de 15% en Allemagne. De plus, le secteur bois construction est constitué très majoritairement de petites et moyennes entreprises. La construction représente un défi majeur pour la réussite du contrat: c'est un vecteur principal identifié de valeur ajoutée, et de transformation des meilleurs bois français, permettant l'articulation des usages du bois par la fourniture de co-produits destinés à l'industrie et l'énergie.

A horizon 2022, les professionnels de la filière se fixent l'ambition de :

- doubler la part de marché du bois dans l'habitat collectif neuf (passer de 3 % à 6 %), passer de 10% à 15% dans la maison individuelle porter à 15% la part de solutions bois utilisées dans la rénovation de bâtiments collectifs; augmenter de 20% la part de marché du bois dans les solutions de réhabilitation et de rénovation des logements individuels.
- de favoriser le regroupement d'entreprises pour répondre à des appels d'offres importants et l'émergence de leaders (accélérateur) capables d'entraîner le secteur.

Pilote : Michel Veillon, *PDG d'Ossabois, UICB*

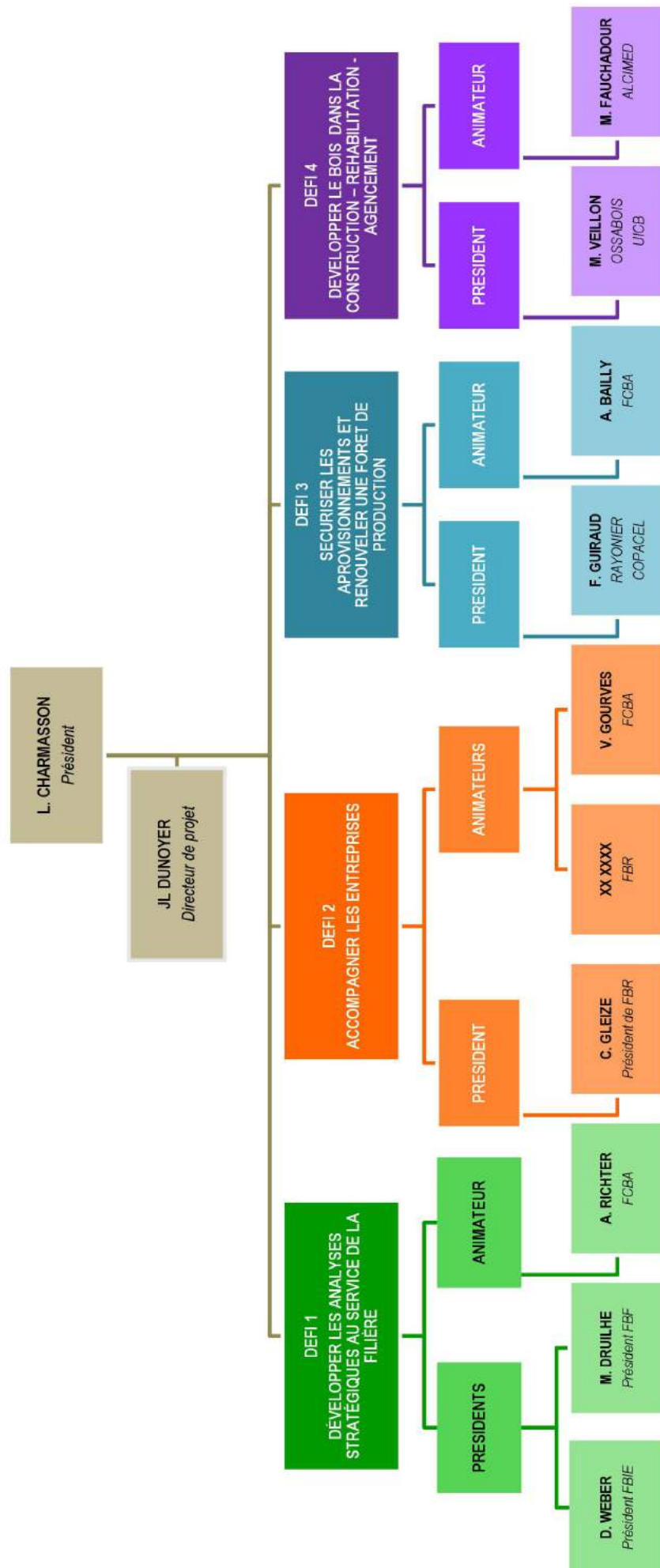
Les actions viseront à :

- Poursuivre les évolutions législatives sur la reconnaissance des matériaux biosourcés et leur performance pour le stockage temporaire du carbone,
- Achever l'étude prospective construction rénovation à 2030/2050,
- Poursuivre le Plan Bois III signé entre les organisations professionnelles et l'Etat (MCT): levée des freins techniques, culturels, réglementaires et normatifs à l'usage du bois, accompagnement des donneurs d'ordre et consommateurs sur les avantages d'usage et les performances des produits bois,
- En prévision de la future réglementation environnementale des bâtiments neufs en 2020, mettre en œuvre de nouvelles actions telles que : la révision du label Etat «Bâtiment biosourcé» d'ici 2019, l'achèvement et l'actualisation d'ici fin 2019 des Fiches de déclaration environnementale et sanitaire sur la performance des produits français, d'ici fin 2019, du diagnostic et propositions pour améliorer les méthodologies d'évaluation des impacts environnementaux sur le cycle de vie des matériaux et bâtiments incorporant du bois (scénarios de fin de vie, prise en compte du stockage temporaire de carbone, etc.),
- En vue de massifier l'usage du bois en construction-rénovation et d'accroître la compétitivité de la filière, d'identifier les principaux postes de coût en construction-rénovation bois, et les pistes pour réduire ces coûts d'ici fin 2020.

Livrables et Indicateurs de suivi des objectifs

- Tableau de bord agrégé des parts de marché suivant la typologie des bâtiments et des travaux réalisés,
- Tableau de bord des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) « bois » d'ici fin 2019,
- Propositions fin 2019 sur les méthodologies d'évaluation de la Performance environnementale des produits et du bâtiment,
- Propositions sur l'amélioration de la compétitivité des coûts de la construction bois d'ici fin 2020.

ORGANISATION ET PILOTAGE DES DÉFIS



SIGNATAIRES ■ 16 NOVEMBRE 2018

ENTRE L'ÉTAT

François de RUGY

Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire

Paris, le

Julien DENORMANDIE

Ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement

Paris, le

Agnès PANNIER-RUNACHER

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances

Paris, le

Didier GUILLAUME

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le

LES RÉGIONS

Hervé MORIN

Président de Régions de France

Paris, le

ET LA FILIÈRE BOIS

Luc CHARMASSON

Président du Comité Stratégique de Filière Bois (CSF BOIS)

Paris, le

SIGNATAIRES ■ 16 NOVEMBRE 2018

LES INTERPROFESSIONS

Michel DRUILHE

Président de France Bois Forêt (FBF)

Paris, le

Dominique WEBER

Président de France Bois Industries Entreprises (FBIE)

Paris, le

Christophe GLEIZE

Président de France Bois Régions (FBR)

Paris, le

LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Philippe MOREAU

Président de l'Ameublement Français (AF)

Paris, le

Thierry WALRAFEN

Président de l'Association des Sociétés et Groupements Fonciers et Forestiers (ASFFOR)

Paris, le

Jean-Marc DESMEDT

Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB - UNA-CMA)

Paris, le

Mathieu FLEURY

Président du Comité Interprofessionnel du Bois Energie (CIBE)

Paris, le

SIGNATAIRES ■ 16 NOVEMBRE 2018

Philippe GOURMAIN

Président de la Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et des Experts Bois (CNIEFEB)

Paris, le

Antoine d'AMECOURT

Président du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)

Paris, le

Agnès ROGER

Président de l'Union des industries des Papiers, Cartons et Celluloses (COPACEL)

Paris, le

Pascal ROGER

Président de la Fédération des Services Energie Environnement (FEDENE)

Paris, le

Philippe SIAT

Président de la Fédération Nationale du Bois (FNB)

Paris, le

Dominique JARLIER

Président de la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR)

Paris, le

Gérard NAPIAS

Président de la Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires (FNEDT)

Paris, le

SIGNATAIRES ■ 16 NOVEMBRE 2018

Antoine d'AMECOURT

Président de la Fédération Forestiers Privés de France (FRANSYLVA)

Paris, le

Pierre GAUTRON

Président de Le Commerce du Bois (LCB)

Paris, le

Yves DUCERF

Administrateur de la Fédération du Matériel Industriel Agricole Ménager Bois (MIAM)

Paris, le

Christian DUBREUIL

Directeur général de l'Office National des Forêts (ONF)

Paris, le

Claude VAN DEN ABEELE

Président du Syndicat de l'emballage Industriel (SEILA)

Paris, le

Jean-Louis BAL

Président du Syndicat des Energies Renouvelables (SER)

Paris, le

Thierry ESCUDIER et Philippe SAMSON

Co-présidents du Syndicat des Industriels Français de l'emballage Léger en Bois (SIEL)

Paris, le

SIGNATAIRES ■ 16 NOVEMBRE 2018

Gilles BAUCHERY

Président du Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF)

Paris, le

Jean-Pascal ARCHIMBAUD

Président du Syndicat National des Producteurs de Granules de Bois (SNPGB)

Paris, le

Bertrand SERVOIS

Président de l'Union de La Coopération Forestière Française (UCFF)

Paris, le

Robert DOLLAT

Président de l'Union des Fabricants de Menuiseries Extérieures (UFME)

Paris, le

Christian LOUIS-VICTOR

Président de l'Union des Industriels et Constructeurs Bois (UICB)

Paris, le

Laurent DE SUTTER

Président de l'Union des Industries des Panneaux de Process (UIPP)

Paris, le

Thierry DUCROS

Président de l'Union des Métiers du Bois - Fédération Française du Bâtiment (UMB-FFB)

Paris, le

SIGNATAIRES ■ 16 NOVEMBRE 2018

EN PRÉSENCE DES ORGANISATIONS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Patrick BLANCHARD

Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Paris, le

Gaétan NUGUES

Confédération Force Ouvrière (FO)

Paris, le

Christophe GARCIA

Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC)

Paris, le

Régis KOPEC

Confédération générale du travail (CGT)

Paris, le

ANNEXE 1 : GOUVERNANCE ET CALENDRIER DU CONTRAT DE FILIÈRE

TABLEAU RECAPITULATIF DU CALENDRIER DES LIVRABLES DES PROJETS STRUCTURANTS

PROJETS STRUCTURANTS	LIVRABLES ATTENDUS	CALENDRIER
PROJET STRUCTURANT N°1 INNOVATION COLLABORATIVE : CADRE DE VIE	- Etat des lieux du cadre de vie aux marchés de demain : vademecum	- 2018
	- Définition des creusets d'innovations « Hubs » Demain le bois	- 2019
	- Prototypages : les solutions Demain le bois	- 2019-2020
	- Communication vers les marchés / French Fab	- 2019-2020
PROJET STRUCTURANT N°2 FRANCE BOIS 2024	- Constitution du consortium de projet	- 1er semestre 2018
	- Mémoire des solutions constructives et d'aménagement biosourcé	- 2e semestre 2018
	- Mémoire label construction biosourcé	- 2e semestre 2018
	- Leviers d'innovation organisationnelle et logistique pour l'offre de réalisation filière bois	- 1er semestre 2019
	- Information de maîtrise d'ouvrage (communication)	- 1er semestre 2019
PROJET STRUCTURANT N°3 1/ EVOLUTION DES COMPETENCES	- Signature d'un contrat d'étude prospective entre le Ministère du Travail et les organisations professionnelles - OPCA	- Novembre 2018
	- Cahier des charges de l'étude prospective et appel d'offres de prestation	- Décembre 2018
	- Etat des lieux (partie 1 de l'étude)	- 1e semestre 2019
	- Réalisation de la partie prospective	- 1e semestre 2019
	- Formalisation des outils et recommandations à caractère transversal, pouvant être valorisés dans les actions des branches (EDEC)	- Octobre 2019
2/ ACCELERATEURS PME	- Action de sensibilisation des chefs d'entreprise	- 2e semestre 2018
	- Création d'un accélérateur spécifique filière bois	- 2019
	- Suivi des résultats pour l'accélération de la croissance, de l'emploi, de la performance, de l'international	- 2021

TABEAU RECAPITULATIF DU CALENDRIER DES LIVRABLES DES DEFIS

DEFI	ACTIONS	ANIMATEURS DES ACTIONS	LIVRABLES ATTENDUS	CALENDRIER
DÉFI 1 : DÉVELOPPER LES ANALYSES STRATÉGIQUES AU SERVICE DE LA FILIÈRE	Réaliser une étude prospective sur les marchés de la construction et proposer un plan d'actions pour massifier l'usage du bois dans la construction	A. de GOUVION SAINT CYR, secrétaire général du Codifab	Etude Prévisions à 2020, 2030, par scénario (tendanciel, dynamique, alternatif) des marchés de la construction segmentés en neuf et rénovation pour le logement et les bâtiments non résidentiels	<u>2018</u> : Publication de l'étude prospective <u>2019</u> : Proposition d'un plan d'actions permettant de massifier l'usage du bois dans la construction <u>2020</u> : Mise en place du plan d'actions
	Achever et faire fonctionner la Veille Economique Mutualisée	E. TOPPAN, économiste France Bois Forêt	Livraison du premier tableau économique consolidé emplois-ressources de la filière bois française puis suivi des flux argent et matière entre les 57 branches d'activité.	<u>2018</u> : Livraison du premier tableau Emploi-Ressources <u>2019 à 2020</u> : Analyse et suivi des flux au service de la stratégie économique d'ensemble
	Développer la communication de filière	Interprofession France Bois Forêt : Campagne « Pour moi, c'est le bois »	Plan de communication 2018 – 2020 : 10 visuels magazines, 1 vidéo internet, 1 spot radio, TV et affichage pour 2020, mesure des consommations de bois	<u>2018 à 2020</u> : 3 à 4 vagues de campagne médias
		S. GARDAVAUD, Président du CNDB	Mise à jour du site internet de la filière Le Bois.COM	<u>2018</u> : refonte du site internet <u>2019-2020</u> : objectif dépasser 750 000 visites par an

DEFI	ACTIONS	ANIMATEURS DES ACTIONS	LIVRABLES ATTENDUS	CALENDRIER
DÉFI 2.1 : ACCELERER LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DES ENTREPRISES	Coaching : S'inscrire dans les Accélérateurs de croissance PME et ETI (national et régionaux), susciter des candidatures	J-L. GUÉRY, PDG d'Optimum En lien avec Bpifrance	Coaching de dirigeants de PME à fort potentiel de la filière bois au service de l'accélération de la croissance : faire la promotion des dispositifs Cycle de coaching sur 2 ans	Promotions 2019/2020 : 25 à 30 dirigeants de PME et ETI à fort potentiel insérés dans les promotions Accélérateurs de croissance
	Création d'une Commission French Fab	J-L. GUÉRY, PDG d'Optimum En lien avec Bpifrance	Commission transverse aux 4 projets structurants du Défi 2 et ayant un rôle de conseil et d'orientation des actions du CSF bois sur l'ensemble du volet « Transformation des Entreprises »	Installation de la commission en 2018 Orientation des actions dédiées à l'accompagnement des entreprises sur la période du contrat
	Diagnostiquer la maturité des entreprises à entrer dans la transformation numérique et les accompagner au mieux	V. GOURVES, FCBA (en lien avec les DIRECCTE et les Agences Régionales de Développement) P. MAILLARD, PDG Brard entreprises, UMB-FFB	Valoriser les retours qualitatifs des diagnostics Industrie du Futur réalisés en régions pour les entreprises de la filière bois, Mise en place d'un plan d'accompagnement individualisé et/ou collectif Poursuite des travaux du groupe BIM Bois	2018 : action pilote en Nouvelle Aquitaine 2019-2020 : généralisation à d'autres régions dont Grand Est en priorité 2019 2018-2020, selon articulation des travaux filière bois avec le PTNB
DÉFI 2.2 : RENFORCER L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES DE LA FILIERE	Mener le projet d'innovation collaborative trans-sectorielle « Cadre de Vie Demain Le Bois »	V. PETITET, Délégué général de FBIE	Piloter une démarche d'innovation collaborative autour des futurs marchés du « cadre de vie, Demain le Bois » comme catalyseur d'une transformation des entreprises vers de nouveaux modèles économique (vente, logistique, conception, production industrielle, organisation)	2018 : production d'un vademecum et organisation d'un séminaire de restitution 2019-2020 : développement des contenus (image, valeurs ...) à destination de la promotion commerciale et accompagnement au changement de business d'entreprises et de leurs groupements
	Inscrire les entreprises et organismes de R&D de la filière dans le PIA3 (en référence au PRI Forêt Bois 2025)	Pilotes(s) partenaires associés aux consortiums entraînés par les collectivités, FCBA, France Bois Régions et pour le volet recherche GIP Ecofor (JL PEYRON) et GDR Bois (J. GRIL)	1. Accompagner les deux candidatures à l'AMI Territoires de Grande Innovation (TIGA) 2. Mettre en œuvre de manière opérationnelle les priorités définies dans le rapport Recherche Développement Innovation filière bois 2025 - Coordination des actions - Amélioration de l'accès des entreprises de la filière aux AAP du PIA 3 en organisant et focalisant le support aux entreprises(en lien avec les opérateurs et les agences régionales de l'innovation)	2018 : ingénierie de projet candidatures TIGA 2018 -2022 : Sensibiliser 100 entreprises et accompagner 10 entreprises dans leurs réponses aux appels à projets du PIA 3 avec l'implication du tissu régional et des organismes publics d'accompagnement à l'innovation (Agences régionales d'innovation, Pôles de compétitivité...) Réaliser des forums régionaux destinés aux entreprises

DÉFI 2.3 : SECURISER ET PROMOUVOIR LES METIERS DE LA FILIERE	Mise en place d'un Contrat d'Etude Prospective CSF Bois avec la DGEFP	A. RICHTER (FCBA) et C. RICHARD (UMB-FFB)	Réalisation d'un contrat d'étude prospective pour le bois construction (ressources humaines, compétences et qualifications,...), Proposition d'actions d'accompagnement (ADEC)	<u>2018</u> : mise en place du CEP <u>2019 et 2020</u> : accompagnement via la mise en place d'un ADEC
	Mutualiser entre branches les plateaux techniques existants, au service des besoins de formation des entreprises	FBIE et UNIFA (V. PETITET)	Apporter des solutions de formation pour les salariés à proximité des PME en mutualisant l'offre de services des plateaux techniques des différentes branches de métiers (CFA...)	<u>2019</u> : nombre de formations mutualisées
DÉFI 2.4 : METTRE EN PLACE UN PLAN DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE LA FILIERE BOIS	Déployer les actions collectives priorisées dans le Plan Stratégique d'internationalisation de la filière bois approuvé en juillet 2017	Action pilote Nouvelle Aquitaine : Xylofutur : M. VINCENT	1. Réalisation d'une action collective « internationalisation » en Nouvelle Aquitaine : - Clubs export contribuant à l'entraînement des PME exportatrices occasionnelles vers une stratégie export - Contribuer à la structuration/consolidation de réseaux d'excellence 1. Déploiement du Plan Stratégique d'Internationalisation à d'autres régions (à identifier)	2018 : Action pilote en Nouvelle Aquitaine <u>2019</u> – <u>2020</u> : déploiement à d'autres écosystèmes de filière régionaux
		Congrès international Woodrise : P. MOLINIE (FCBA)	2. Développer les partenariats R et D internationaux initiés par FCBA en suivi du congrès international Woodrise et associer Adivbois pour le développement des solutions de construction bois	<u>2019</u> : Accompagnement des entreprises à participer au Congrès Woodrise international (Canada)

DEFI	ACTIONS	ANIMATEURS DES ACTIONS	LIVRABLES ATTENDUS	CALENDRIER
DEFI 3 : VALORISER ET MOBILISER LA RESSOURCE ET SECURISER LES APPROVISIONNEMENTS A COURT, MOYEN ET LONG TERME	Identifier des leviers pertinents pour valoriser la ressource et sécuriser les approvisionnements à court, moyen, long terme	A. BAILLY (FCBA)	Présentation des travaux conduits par les professionnels et l'Etat, dont le bilan du dispositif Ademe AMI Dynamic Bois 2015- 2017 Bilan Ademe du dispositif public AMI Dynamic Bois 2015- 2017 Formulation de propositions par la filière	2018-2020
	Aller vers la neutralité carbone en 2050 par la dynamisation de la gestion forestière et l'augmentation des usages du bois en matériau et en énergie Accélération de la Transition Energétique (ACTE)	A. BAILLY (FCBA)	Produire un papier de position du CSF bois pour la révision de la Stratégie Nationale Bas Carbone Formulation de propositions par la filière, notamment en matière de renouvellement et de mobilisation forestière Plan de développement des usages chaleur et électricité de la biomasse (Plan Libérons les EnR)	2018 2019 En 2018 pour 2019 à 2022
	Accélération de la Transition Energétique (ACTE) : Volet Economie Circulaire et éco-conception des produits	A. LEBRETON (Engie) et G. DEROUBAIX (FCBA)	Plan Déchets bois du CSF : Valoriser +1,3 Mt à 2025 avec : + 0,4 Mt aux panneaux : cette augmentation d'utilisation de bois recyclé se ferait en passant à un taux de recyclé moyen de 37% à 45%, + 0,9 Mt à l'énergie : sur installations de combustion (2910 B) : à faire émerger et sur installations de co-incinération (2771 – 2971) Mettre en place des nouvelles actions pour l'éco-conception et le cycle de vie des produits afin d'améliorer leur empreinte environnementale	2018/2019 : identification des conditions opérationnelles de mise en œuvre du plan déchet bois 2019 à 2025 : accompagnement des opérateurs à la mise en œuvre du plan (scientifique, technique, réglementaire, financier) et nouvelles actions éco-conception en partenariat avec les instituts techniques et instituts de la transition énergétique
	Contractualiser les approvisionnements	A. BAILLY (FCBA)	Mise au point des indicateurs de suivi de la charte de contractualisation entre producteurs primaires et premiers transformateurs Elargissement au domaine des prestations d'exploitation forestière	2018 2019
	Mécanismes de lissage des approvisionnements	L. DE SUTTER PDG de Linex et A. LEBRETON, Engie	Sécuriser la consommation de matière première bois, première commodité bas carbone: trouver des solutions pour les industries qui partagent l'utilisation de cette matière.	2018 : lancement des travaux du groupe 2019 : propositions de solutions hiérarchisées

DEFI	ACTIONS	ANIMATEURS DES ACTIONS	LIVRABLES ATTENDUS	CALENDRIER
DÉFI 4 : DEVELOPPER LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION, LA RENOVATION ET L'AGENCEMENT	Initier une opération « des sites Olympiques Qualité Bois pour 2024 »	L. CHARMASSEN, vice-président CSF BOIS en liaison avec N. FERRAND, préfigurateur SOLIDEO	Mettre en œuvre un cadre de partenariat entre le CSF bois et Solideo qui a la responsabilité de la livraison des sites et des projets d'infrastructure nécessaires à l'organisation des Jeux Olympiques 2024	2018 : signature d'un cadre de partenariat 2019-2020 : accompagnement dans une démarche bois bas carbone pour des ouvrages olympiques exemplaires en France 2020-2024 : prolongation du partenariat envisagé
	Poursuivre la levée des freins économiques, institutionnels, normatifs et culturels au développement du bois dans la construction et la rénovation	Organisations professionnelles UMB-FFB (R. MAUFFRONT), CAPEB (G. MARMORET), UICB, FCBA (E. VIAL)	Programme d'action Plan Bois 3 contractualisé avec la DGALN (DHUP) Evaluation des méthodologies d'ACV produits et bâtiments pour s'assurer qu'elles rendent compte des performances environnementales des produits et des bâtiments	2018 : - produire un référentiel des techniques innovantes bois dans la construction - Mission d'écoute auprès de 30 maîtres d'ouvrages représentatifs 2019 : - réaliser au moins 3 réunions régionales de restitution - Diffuser au moins 5 contenus argumentaires répondant aux attentes des maîtres d'ouvrages
	Massifier l'usage du bois dans la construction et apporter des réponses opérationnelles à la Stratégie Logement et au Plan de rénovation énergétique des bâtiments Accélération de la Transition Énergétique (ACTE)	M. VEILLON, président professionnel du Défi 4	Fournir un cadre de propositions pour la loi Evolution Logement Aménagement Numérique	2018 : introduire dans le code de la construction une définition du mode constructif en préfabrication
		M. VEILLON, président professionnel du Défi 4	Déployer le portail internet de solutions bois pour la rénovation des bâtiments www.solutions-renovation.org	2018 : inauguration du portail internet 2019-2020 : réaliser au moins 100 actions de conseils et prescriptions auprès des maîtres d'ouvrages : bailleurs sociaux, collectivités, ... participant à la mise en œuvre du plan de rénovation

			Identifier et faire valoir les bons indicateurs d'utilisation du bois dans les politiques de transition et la performance environnementale du bâtiment, incorporant les externalités : - Durée de vie des produits - Recyclabilité et valorisation des déchets - Analyses de cycle de vie Efficacité des matériaux à performance identique Améliorer la performance des produits et des bâtiments : évaluer les méthodologies et achever les FDES produits Identifier les leviers d'une baisse des coûts de la construction bois	M. VEILLON, président professionnel du Défi 4	2019 : réaliser des ACV sur au moins 10 bâtiments bois représentatifs 2020 : insérer dans la réglementation sur la performance environnementale des bâtiments un critère valorisant le recours au bois et aux matériaux biosourcés 2018-2019 2020
--	--	--	--	---	---

